

FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Le fonds TAP

*Tout ce que vous devez savoir pour financer vos projets
en matière de gestion des déchets*

Créé en 2003 · Financé par la taxe anti-pollution (TAP)
Géré par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



SOMMAIRE

01

Qu'est-ce que le fonds TAP ?

Objet, textes fondateurs, définition

02

Qui peut bénéficier du fonds ?

Bénéficiaires et compétences

03

Comment le fonds est-il financé ?

La taxe anti-pollution (TAP)

04

Comment fonctionne la gouvernance ?

Organisation, décisions & rôle du secrétariat

05

Quelles actions sont subventionnées ?

Axes d'intervention et réalisations significatives

06

Comment déposer une demande ?

Circuit et traitement d'une demande de subvention

Le **fonds TAP** soutient les collectivités de Nouvelle-Calédonie dans leurs actions de lutte contre les pollutions liées aux déchets. Il est **financé par la taxe anti-pollution**.

Initialement conçu pour soutenir la structuration des filières réglementées, le fonds ciblait en priorité la gestion des **stocks historiques* de déchets** afin d'assurer une base financière saine au démarrage de ces filières.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

2003

**Loi du pays n° 2003-3
du 27 mars 2003**

Institue la TAP. Définit les catégories de produits imposables et l'affectation au fonds.

2003

**Délibération n° 365
du 3 avril 2003**

Crée le fonds. Fixe sa gouvernance (COGES), les bénéficiaires et les modalités générales d'attribution.

2003

**Délibération n° 367
du 3 avril 2003**

Première activation de la TAP : fixe le tarif douanier sur les huiles lubrifiantes.

2006

**Délibération n° 253
du 28 décembre 2006**

Active la TAP sur 4 nouvelles catégories : pneumatiques, piles et batteries, accumulateurs.

2009

**Délibération n° 81/CP
du 12 février 2009**

Élargit les bénéficiaires aux communes (initialement limité aux provinces et à la NC).

2016

**Délibération n° 152
du 22 août 2016**

Refonte de l'objet du fonds : introduit les 6 axes d'intervention actuels, la consultation à domicile et précise les conditions d'éligibilité.

6 AXES D'INTERVENTION

①

Filières réglementées

Mise en place et structuration (gestion des stocks historiques, études de préféabilité, etc.)



②

Filières réglementées en difficulté

Aide ponctuelle (rapport requis : justification des difficultés et plan d'actions)



③

Sites et sols pollués d'intérêt collectif

Études et travaux de réhabilitation



④

Investissement aux collectivités

En vue d'améliorer la gestion des déchets (co-financement requis)



⑤

Double insularité

Aide ponctuelle au transport des déchets (co-financement requis)



⑥

Projets collectifs à l'échelle de la NC

Relatifs à la gestion des déchets



Le fonds TAP a pour vocation de **soutenir des projets structurants et durables** en matière de gestion des déchets. Il **intervient en complément des budgets des collectivités**, en finançant les investissements qu'elles ne pourraient pas assumer seules.

Nouvelle-Calédonie

1

Gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie (GNC)

Provinces

3

Province Nord
Province Sud
Province des îles Loyauté

Communes

33

L'ensemble des communes
du territoire

*Sont éligibles les dépenses relevant des **actions de lutte contre les pollutions** organisées par les bénéficiaires, dans la limite de leurs compétences respectives, ainsi que celles relevant des **actions de gestion des déchets** inscrites dans une stratégie territoriale ou provinciale.*

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

ÉTAT

Relations extérieures
& défense

- Suivi et contrôle administratif des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux sous couvert de la convention de Bâle
- Suivi des déchets radioactifs
- Prise en charge exclusive des déchets militaires

NC

Hygiène publique
& santé

- Gestion et suivi des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) et assimilés
- Gestion des déchets d'amiante

PROVINCES

Environnement

- Gestion des installations classées pour la protection de l'environnement
- Prévention et gestion des déchets au travers notamment des schémas provinciaux de prévention et de gestion des déchets
- Suivi et contrôle des filières réglementées (Filières REP)
- Structuration des filières

COMMUNES

Salubrité publique

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)
- Prélèvement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

NB : Regroupement de certaines communes au sein de syndicats intercommunaux. Ces derniers ne sont pas directement éligibles au fonds. Les demandes doivent être portées par une commune membre.

DIMENC

Rôle transversal
5 donneurs d'ordre :
État, NC, provinces

Radioprotection et
substances radioactives
Instruit et délivre les autorisations
d'import/export de substances
radioactives, gère le volet technique
ICPE pour le compte des provinces

Mouvements transfrontaliers
de déchets dangereux
Délivre techniquement les autorisations
d'exportation, gère le suivi des dossiers et
assure l'interface avec les autorités
compétentes étrangères

Fonds TAP
Assure le secrétariat
du comité de gestion

5 %

de la valeur en douane
du produit importé

Taxe Anti-Pollution



~200 MF

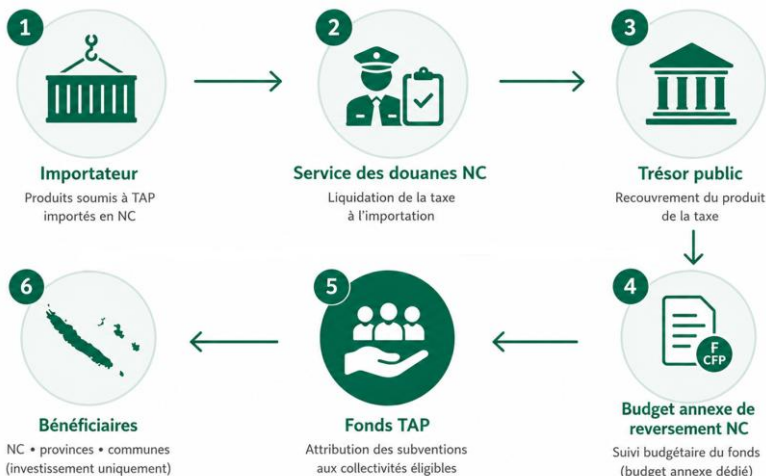
F CFP de recettes douanières
par an en moyenne

PRODUITS SOUMIS À TAP

	 Huile lubrifiante	 Pneu neuf en caoutchouc	 Pneu usagé ou rechapé	 Pile & batterie	 Accumulateur électrique	 Chambre à air en caoutchouc	 Boîte alu.	 Bouchon, capsule...
Exigible à la TAP								
Activé	 2003	 2006	 2006	 2006	 2006	—	—	—

 Exigible à la TAP •  Activé — année d'activation • — Non activé à ce jour

CHAÎNE D'AFFECTATION



COMPOSITION DU COMITÉ DE GESTION (COGES)

Voix délibératives

- **Gouvernement de la NC** (Présidence du COGES)
- **Congrès**
- **Provinces** (Présidents d'assemblée)
- **Associations des maires** (AFM + AMNC)

Consultatif

- **DIMENC** (Secrétariat du COGES)
- **DBAF** (Direction du budget et des affaires financières)
- **Payeur de la NC**
- **ADEME**

MODES DE DÉLIBÉRATION

Réunion du comité de gestion (COGES)

- **Fréquence** : 2 fois / an minimum
- **Convocation** : ≥ 15 j (48 h si urgence)
- **Dossiers** : reçus ≥ 30 j avant la séance
- **Quorum** : moitié des membres présents
- **Décisions** : attributions de subventions

Réunion du comité technique (COTECH)

- **À la demande** des membres du COGES
- Sujets transverses relatifs aux **orientations stratégiques** ou nécessitant des **avis techniques**
- Relevé de décisions au même titre que le COGES

Consultation à domicile

- **Dossiers sans positionnement en réunion du COGES** faute d'informations suffisantes, et ne nécessitant pas la réunion d'un nouveau comité dans des délais courts
- Déclenchement validé par les membres en séance - liste **inscrite au PV du comité précédent**
- **Réponse** des membres attendue **sous 15 jours min.** / 1 mois max. par mail (procédure dématérialisée)
- Adoption par au moins **la moitié des membres** (voix du président prépondérante en cas de partage)
- **PV** établi comme pour une réunion du comité

RÔLE DU SECRÉTARIAT



2,41 Md F

F CFP accordés
depuis 2003



~90

programmes
subventionnés

RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION (actions subventionnées, montants versés, année de réalisation)



Filières réglementées

Structuration et gestion des stocks historiques

- **DEEE** : Évacuation stocks historiques province Nord, Canala · 24 MF CFP · 2017-2018-2022
- **PPNU & EVPP** : Evacuation stocks historiques 3 provinces · 21 MF CFP · 2017-2022
- **DDS** : Étude préalable à la mise en place d'une filière & opérations de collecte DDS des ménages province Sud · 42 MF CFP · 2017-2022-2024
- **VHU** : Dispositif emblématique de gestion des stocks historiques sur tout le territoire · 2016-2021
- **NHU** : Étude préalable à la mise en place d'une filière & élimination d'un stock historique province Sud · 14 MF CFP · 2022-2024
- **MNU** : Élimination stocks historiques en vue de la structuration d'une filière province Sud · 9,3 MF CFP · 2022-2024



Filières réglementées en difficultés

Aide ponctuelle sur justification

- **Soutien aux filières DEEE et pneumatiques usagés TRECODEC** province Sud · 60 MF CFP · 2017
- **Dispositif VHU sur tout le territoire** · prolongation jusqu'en 2025 · 305 MF CFP · + 10500 VHU traités



Projets collectifs à l'échelle de la NC

Projets transversaux

- **Étude pays VHU (NC/CBE)** · 2,7 MF CFP · 2019
- **AMO accompagnement des collectivités (NC/SECAL)** · 10 MF CFP · 2026

Investissements aux collectivités

Amélioration de la gestion des déchets



- **ISDND** : Réalisation, extension et modernisation Maré, Lifou, Ile des Pins, Koumac, zone VKPP · 437 MF CFP · 2019-2024
- **CTT** : Poya, Ponérihouen, zone VKP · 39 MF CFP · 2023 (en cours)
- **Étude faisabilité déchèterie Touho** · 1,2 MF CFP · 2021
- **Construction déchèteries / PAV Canala, Touho** · 66 MF CFP · 2018-2024 (en cours)
- **Réfection bétons CTT SIVM Sud** · 11 MF CFP · en cours
- **Remise à neuf bennes CTT SIVM Sud** · 8 MF CFP · en cours

Sites et sols pollués

Études et travaux de réhabilitation



- **Réhabilitation dépotoirs Touho, Bourail, Canala** · 88 MF CFP · 2017-2020

Double insularité

Aide au transport de déchets hors Grande-Terre



- **Évacuation décharge sauvage Ouvéa** · 11,8 MF CFP · 2020
- **Évacuation 4 décharges sauvages Maré** · 15 MF CFP · 2022
- **Évacuation déchets métalliques Ouvéa** · 8,9 MF CFP · 2022

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques | **PPNU** : Produits phytosanitaires non utilisés - **EVPP** : Emballages vides de produits phytosanitaires | **DDS** : Déchets diffus spécifiques | **NHU** : Navires hors d'usage | **VHU** : Véhicules hors d'usage | **MNU** : Médicaments non utilisés | **ISDND** : Installation de stockage de déchets non dangereux | **CTT** : Centre de tri et de transfert | **PAV** : Point d'apport volontaire

1

Constitution du dossier

Pièces obligatoires pour toute demande

- ☐ Courrier officiel de demande signé par le représentant habilité
- ☐ Formulaire TAP dûment complété et signé
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB)
- ☐ Situation au RIDET
- ☐ Plan de financement complété (*modèle en annexe 2 du formulaire*)
- ☐ Exemple numérique de la demande

❗ Un plan de financement absent ou incomplet bloque l'instruction du dossier.

Pièces complémentaires

Étude

Cahier des charges · Offres/devis · Justification du prestataire retenu

Investissement

Description complète du projet · Devis de l'offre retenue

2

Dépôt du dossier

Adresser votre dossier complet au secrétariat du fonds TAP – DIMENC : dimenc.tap-si@gouv.nc, qui accuse réception du dossier par mail et lui attribue un numéro d'identification.

Délai impératif

Dossier reçu au **minimum 30 jours** avant la date du COGES

3

Instruction par la DIMENC

Le secrétariat analyse la recevabilité : complétude, cohérence du plan de financement, éligibilité du projet. Des compléments peuvent être demandés. Les dossiers complets sont transmis aux membres du COGES pour lecture préalable.

❗ Un dossier incomplet retarde l'inscription au COGES. Un dossier hors champ peut être rejeté sans examen en comité.

4

Examen en COGES

Votre demande est présentée en séance. Les membres délibèrent et formulent un avis.

En cas d'avis favorable, un arrêté d'attribution est préparé par le secrétariat et soumis à la signature du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

5

Notification et versement

L'arrêté d'attribution vous est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). Le retour signé de l'accusé de réception conditionne le caractère exécutoire de l'arrêté.

Les modalités de versement sont fixées par l'arrêté. Selon le projet, le versement peut être effectué en plusieurs fois et conditionné à la fourniture de livrables définis dans l'arrêté.

Le secrétariat est disponible pour répondre à vos questions.

Contact : Tél. : 27 02 30 | dimenc.tap-si@gouv.nc



**Pour toute question ou demande
d'information sur le fonds TAP**

contactez le secrétariat — DIMENC

1 Ter rue Unger Vallée du Tir
BP M2 — 98849 Nouméa Cedex

Tél. : 27 02 30 | dimenc.tap-si@gouv.nc

SOURCES DISPONIBLES

- Site internet de la DIMENC — section fonds TAP [🔗](#)
- Dossier de demande de subvention [📄](#)
- Rapports d'activités du fonds TAP [📄](#)



NOTES

[illegible]